

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION SUR LES OPTIONS DE PASSAGE

De nombreux moyens d'information et d'expression

La première phase de concertation sur l'analyse des différentes options de passage débute avec la distribution du présent document. Il est accompagné d'une Lettre T (sans affranchissement) qui vous permet de faire part de vos questions, avis ou demande d'information.

L'ensemble des actions et outils d'information et d'expression du public pendant la concertation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Période/Dates	Actions	Comment s'exprimer ?
Du 24 au 29 septembre 2012	Ce document d'information de 6 pages distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées par le projet.	Lettre T incluse dans le présent document d'information.
Du 1 ^{er} au 26 octobre 2012	1 dossier de concertation présentant le détail des résultats d'études. Il est mis à disposition dans chaque mairie concernée par le projet. Il peut être transmis gratuitement sur simple demande auprès du maître d'ouvrage.	Site Internet www.154-12.centre.gouv.fr , ou par courrier à la : DREAL Centre - SDIT 5 avenue Buffon BP6407 45064 Orléans Cedex 2
Du 1 ^{er} au 19 octobre 2012	6 expositions <ul style="list-style-type: none"> Centre culturel Oscar de Saint-Rémy-sur-Avre Hall d'accueil de l'Hôtel de Dreux Agglomération Salle du conseil municipal de la mairie de Tremblay-les-Villages Hôtel de Ville de Chartres, salle Jehan de Beauce Hall d'accueil de la mairie de Voves Mairie de Nonancourt (du 1^{er} au 5 octobre 2012) <p>Les expositions seront accessibles aux heures d'ouverture des lieux d'accueil.</p> <p>La DREAL Centre assurera, à certaines dates, une permanence sur les lieux d'exposition afin de répondre aux questions du public.</p>	Registres d'expression dans chaque lieu d'exposition. Permanences : une 1/2 journée par semaine et par lieu. Voir le programme des permanences sur www.154-12.centre.gouv.fr
Les 2, 4, 9 et 10 octobre 2012	4 réunions publiques (à partir de 19 h) <ul style="list-style-type: none"> Le 2 octobre : Théâtre de Dreux Le 4 octobre : Salle Sylvia Montfort à Voves Le 9 octobre : Gymnase Oscar à Saint-Rémy-sur-Avre Le 10 octobre : Salon Marceau de l'Hôtel de Ville de Chartres 	Questions pendant les réunions publiques (enregistrement des débats).

UN GARANT POUR LA CONCERTATION

La concertation et l'information du public se déroulent sous l'égide d'une personnalité indépendante : le garant. Il est chargé de veiller au respect de l'information du public et au bon déroulement de la concertation jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

M. Jean-Yves Audouin, ancien membre de la Commission particulière du débat public sur « l'accélération de l'achèvement de l'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière », a été désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en tant que garant de la concertation et de l'information pour ce projet.

Pourquoi et comment contacter le garant ?

Le garant peut faciliter en tant que de besoin les échanges entre les participants, formuler d'éventuelles remarques et suggestions. Il ne se prononce pas sur le projet lui-même mais sur la concertation et l'information du public. Toute personne qui le souhaite peut le contacter selon les modalités suivantes :

Par écrit

Adresse : Jean-Yves Audouin, 5 avenue Saint-Honoré d'Eylau, 75116 Paris

Courriel : utilisez le formulaire présent sur le site internet.

www.154-12.centre.gouv.fr/jean-yves-audouin.html

Le contact par courriel est à privilégier. Il vous permettra d'obtenir une réponse plus rapide. Dans le cas d'une demande nécessitant un certain délai de traitement, vous recevrez, dans un premier temps, une réponse d'attente, avant celle traitant le fond de votre demande.

Par téléphone

Il vous faudra communiquer au garant, par courriel, votre numéro de téléphone, accompagné de l'objet de votre demande. Le garant vous contactera en retour.

En rendez-vous

Vous pouvez également demander à rencontrer le garant de la concertation, en prenant un rendez-vous qui sera organisé en préfecture à Chartres ou en sous-préfecture à Dreux.

Par ailleurs, un **guide de la concertation** propose un certain nombre de principes de déroulement de la concertation afin qu'elle soit pleinement utile au public et au projet. Ce guide est disponible sur le site Internet du projet www.154-12.centre.gouv.fr.

Directeur de la publication : DREAL Centre
Assistance à maîtrise d'ouvrage : Iris Conseil / Arcadis / Menscom
Conception / réalisation : Menscom / Carré Blanc
Impression : Krüger Druck+Verlag - 85 000 exemplaires - Imprimé sur papier FSC



SEPTEMBRE 2012

LETTRE
T

DREAL CENTRE
 Numéro de libre réponse : 70262
 45069 ORLÉANS Cedex 2

SEPTEMBRE 2012

RN 154 et RN 12 Le projet d'achèvement de l'aménagement à 2 x 2 voies



LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET EST LANCÉE...

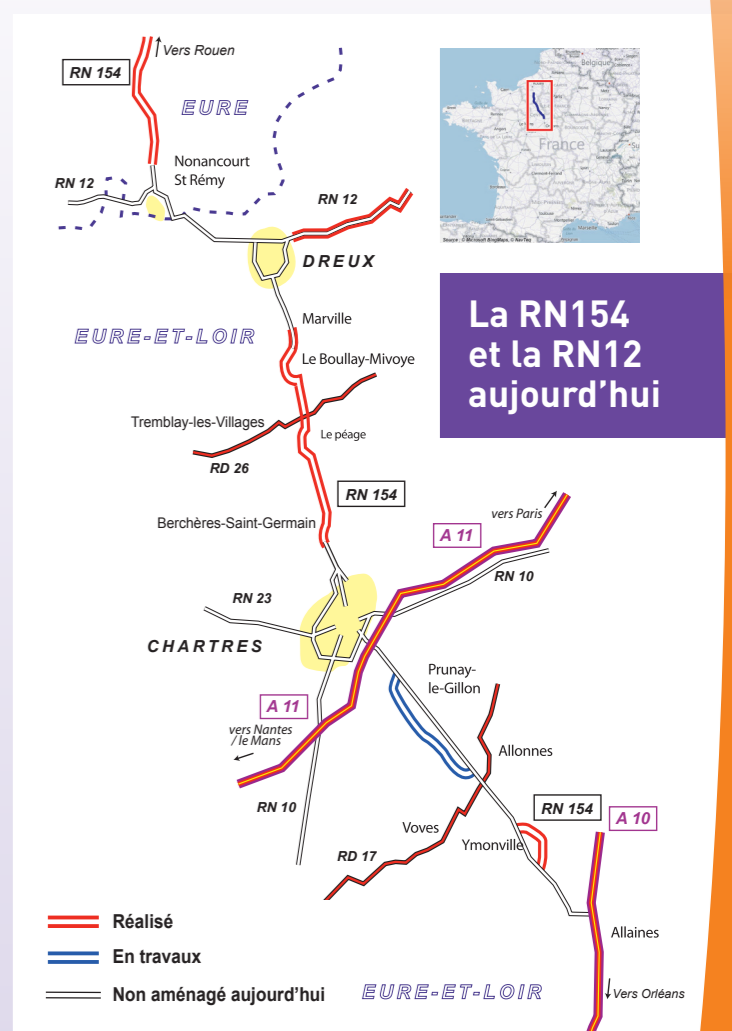
La RN 154 et son tronc commun avec la RN 12 représentent, entre l'autoroute A 13 et l'autoroute A 10, 150 km sur les 220 km de l'itinéraire Rouen-Orléans.

Parce que cet axe joue un rôle important en termes économique, de sécurité et d'aménagement du territoire, 260 millions d'euros ont progressivement été investis depuis 1994 pour l'aménager à 2x2 voies. Aujourd'hui, environ 60 km de l'itinéraire situé entre Nonancourt et l'A 10 restent à aménager, ce qui représente encore plusieurs décennies de financement public.

Dans ce contexte, un débat public a eu lieu du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Il a porté sur l'opportunité d'accélérer la réalisation de cet aménagement ainsi que sur les moyens d'y parvenir.

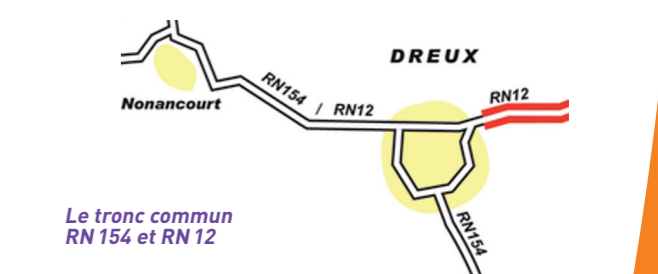
À l'issue de ce débat, le Ministre de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a retenu le principe du recours à la concession pour achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 et de son tronc commun avec la RN 12. La DREAL Centre (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pilote ce projet au niveau local sous l'autorité du préfet de région.

Sur la base de la décision ministérielle du 25 juin 2010, la DREAL Centre a engagé, fin 2010, les études préalables d'aménagement à 2x2 voies. **Les premiers résultats de ces études ont permis de déterminer des zones d'options de passage possibles. Ces options vont être soumises à l'avis du public et des acteurs institutionnels au cours d'une première phase de concertation.** Le présent document vous permet de prendre connaissance des modalités de cette concertation et des moyens d'y participer.



La RN154 et la RN12 aujourd'hui

— Réalisé
 — En travaux
 — Non aménagé aujourd'hui



Le tronc commun RN 154 et RN 12



